



Une PENSION DE FAMILLE, c'est quoi ?

La pension de famille est une alternative pérenne au **logement** pour les personnes en situation d'**isolement**, en **grande exclusion** ou ayant un **long parcours d'hébergement**. Ce dispositif allie des espaces collectifs et privatifs, permettant aux personnes d'être chez elles sans être isolées. La présence d'un hôte favorise le **lien social** entre les résidents en animant la vie collective et apporte un soutien à la vie quotidienne.



Logement autonome et pérenne

- Structure collective de petite taille (résidence)
- Logement individuel et meublé



Animation de la vie quotidienne et collective

- Assurée par un hôte

Exemples : activités autour des actes du quotidien, sensibilisation sur l'hygiène de vie, le respect des règles...

Si besoin, un accompagnement social extérieur peut-être sollicité.



Pour qui ?



Personnes isolées ou couples sans enfant

- En situation d'**isolement** ou en **grande exclusion**

COMMENT Y ACCÉDER ?

Ces logements sont répartis entre plusieurs réservataires (financeurs) : État, Action Logement, Collectivités, Opérateurs...

Le contingent État (minimum 30%) est accessible uniquement par le SIAO :

- Transmission par le référent social d'une demande via le logiciel SI SIAO.

D'autres moyens d'accès sont possibles auprès des autres réservataires et notamment directement auprès des résidences. Ces demandes peuvent être faites simultanément.

Critères d'accès ?



Autonomie requise



Situation régulière sur le territoire



≥ Minimas sociaux
Dettes encadrées



Si séparation, justificatif de
procédure engagée

Conditions d'accueil

- Adhésion obligatoire à la vie collective et au règlement de l'établissement d'accueil
- Participation financière : paiement d'une redevance (loyer et charges) - ouverture des droits APL

Les opérateurs en Essonne...



Adoma, ALFI, Aurore, Emmaüs, Monde en Marge, Monde en Marche, SNL

**12 pensions de famille
82 logements pour le SIAO**